

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 22 avril 2021

COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Professionnels de plus de 55 ans : Des rendez-vous dédiés dans les centres de vaccination de la région

La mobilisation se poursuit en Bourgogne-Franche-Comté pour favoriser l'accès à la vaccination des professionnels considérés comme les plus exposés au virus. Des dispositifs spécifiques leur sont proposés dans tous les départements de la région.

Après les enseignants et les forces de l'ordre le week-end dernier, la liste des professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus s'élargit, permettant à ces personnes d'accéder à la vaccination avec AstraZeneca. Sont en particulier désormais concernés : les conducteurs de véhicules, contrôleurs des transports publics, agents d'entretien, de gardiennage et de sécurité, salariés des commerces d'alimentation... (voir la [liste complète des professionnels éligibles](#)).

Dans chaque département, des opérations spécifiques sont prévues, certaines d'ores et déjà lancées, l'essentiel se déroulant ce week-end, mais encore dans les prochains jours.

Dans les 8 départements

De Besançon à Dijon, de Varennes-Vauzelles à Trévenans ... l'offre se déploie en tous points de la région, dans un souci de proximité, et en prenant appui sur le maillage du territoire par les centres de vaccination.

Des lignes téléphoniques spéciales, des créneaux horaires dédiés ont été organisés par les acteurs engagés dans ces actions sur le terrain, et en premier lieu les professionnels de santé.

L'ensemble des informations est accessible sur le site internet de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/vaccination-covid19-creneaux-dedies-professionnels-exposes>

Les professionnels concernés peuvent se présenter sur l'un des créneaux qui leur est réservé et se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité (carte professionnelle ou déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire).

Parallèlement, ces professionnels peuvent bien évidemment continuer à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens.

Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres par les vaccins Pfizer et Moderna.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex